

**LANCEUR  
D'ALERTE**



# **VIE CHÈRE DANS LES OUTRE-MER**

**ÉRUPTIONS JURIDIQUES CONTRE LA**

**GRANDE DISTRIBUTION**

**MARS 2025**

# SOMMAIRE

## **INTRODUCTION**

Présentation de l'équipe **4**

## **01**

### **RÉVEIL D'UN VOLCAN QU'AUCUNE DORSALE N'A JAMAIS REPÉRÉ**

Historique **5**

Nos actions **7**

La riposte de GBH **9**

## **02**

### **SECOUSSES RESSENTIES JUSQU'AUX SPHÈRES NATIONALES ET EUROPÉENNES**

Un gouvernement sous pression **11**

Retentissement au Parlement  
Européen **12**

La faille se creuse **13**

## **03**

### **L'HEURE DES COMPTES : PREMIER BILAN DES DÉGÂTS**

Une question de marges **15**

Des salarié·e·s méprisé·e·s **17**

Surveillance des points chauds **18**

## **RÉFÉRENCES**

Revue de presse **19**

## Dorsale Bossale (Aimé Césaire)

“

« il y a des volcans qui se meurent  
il y a des volcans qui demeurent  
il y a des volcans qui ne sont là que pour le vent  
il y a des volcans fous  
il y a des volcans ivres à la dérive  
il y a des volcans qui vivent en meutes et patrouillent  
il y a des volcans dont la gueule émerge de temps en temps  
véritables chiens de mer  
il y a des volcans qui se voilent la face  
toujours dans les nuages  
il y a des volcans vautrés comme des rhinocéros fatigués  
dont on peut palper la poche galactique  
il y a des volcans pieux qui élèvent des monuments  
à la gloire des peuples disparus  
il y a des volcans vigilants  
des volcans qui aboient  
montant la garde au seuil du Kraal des peuples endormis  
il y a des volcans fantasques qui apparaissent  
et disparaissent  
(ce sont jeux lémuriens)  
il ne faut pas oublier ceux qui ne sont pas les moindres  
les volcans qu'aucune dorsale n'a jamais repérés  
et dont de nuit les rancunes se construisent  
il y a des volcans dont l'embouchure est à la mesure  
exacte de l'antique déchirure. »

— *Moi, laminaire* (1982)

”

# INTRODUCTION

---

## PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

Nous, Alexandre et Maxime Renahy, avons fondé l'association Lanceur d'alerte. Nous avons mené des dizaines d'actions juridiques pour défendre le droit à la transparence financière et dénoncer les pratiques opaques des géants industriels. Nos succès, dans nos actions juridiques, et nos lancements d'alerte passés, notamment contre Lactalis, Bigard, Kering, témoignent de notre engagement pour que les citoyens aient accès à l'information sur les profits de ces groupes.

Nous, Jérémy et Mathilde Désir, avons fondé avec Romain l'association Vous n'êtes pas seuls (VNPS). Elle accompagne la désertion de salarié-e-s souhaitant s'opposer aux nuisances induites par leur travail, et démanteler le système industriel qui détruit le monde. Depuis plus de trois ans, nous enquêtons et participons aux mouvements de résistance et d'autonomie en Martinique.

Amies de longue date, nos deux associations ont décidé d'unir leurs forces, dans un premier temps, pour lever le voile sur l'opacité des marges de la grande distribution à la Martinique, avant de poursuivre des combats pour le droit des peuples dits d'Outre-mer à vivre dignement, dans un environnement sain.

Nos actions sont menées de concert avec l'excellent Maître Renaud Portejoie, avocat au Barreau de Fort-de-France.



**Nous  
avons fait  
plier GBH.**



# RÉVEIL D'UN VOLCAN QU'AUCUNE DORSALE N'A JAMAIS REPÉRÉ

---

## 1 HISTORIQUE

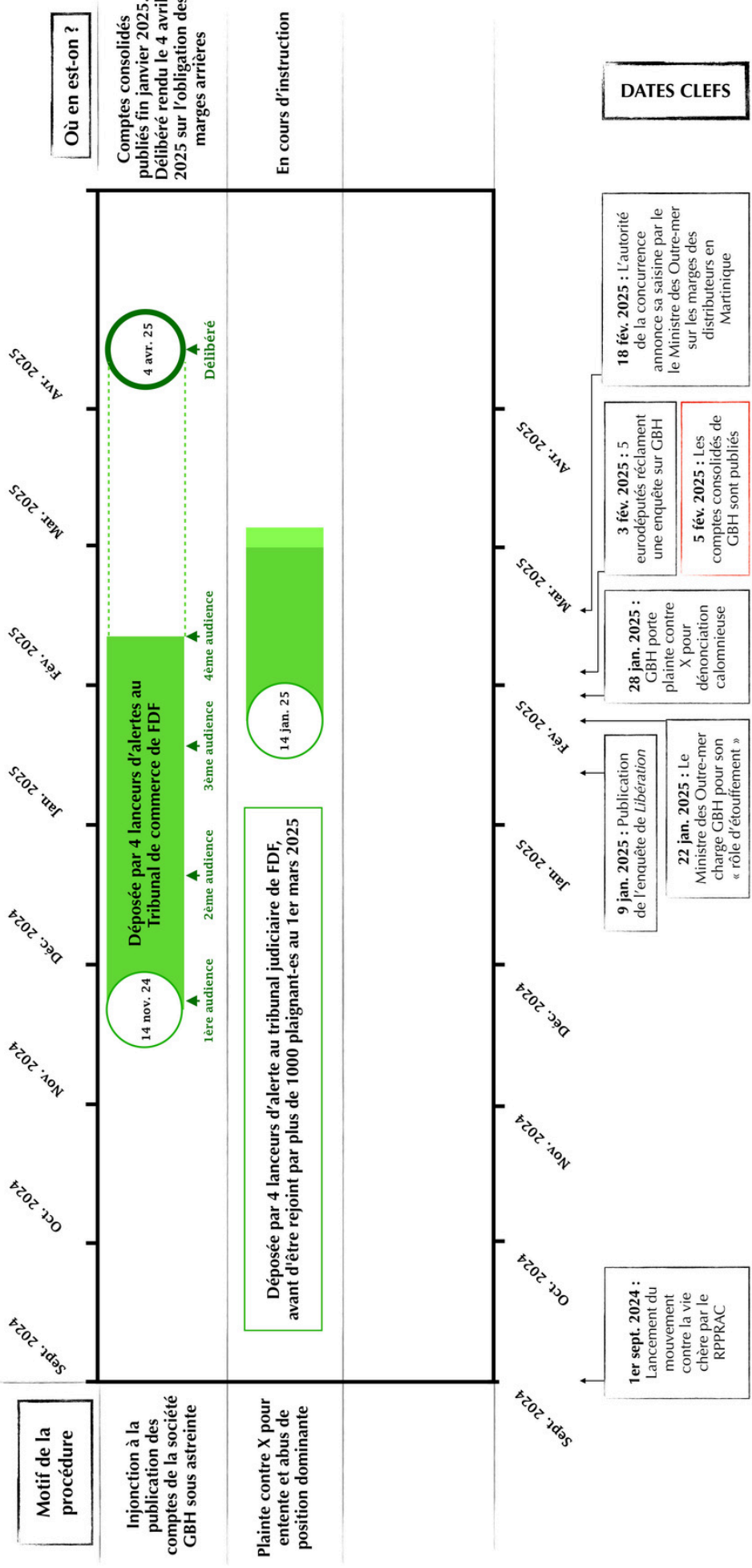
- sep 2024** ○ Lancement du mouvement contre la vie chère par le RPPRAC
- oct 2024** ○ Constitution d'une équipe de lanceur·euse·s d'alerte avec Me Portejoie
- 12 nov 2024** ○ Assignation de GBH au Tribunal de Commerce de Fort-de-France avec injonction à la publication des comptes de la société sous astreinte
- 21 nov 2024** ○ Première audience de GBH devant le Tribunal de Commerce
- 19 déc 2024** ○ Deuxième audience de GBH devant le Tribunal de Commerce
- 9 jan 2025** ○ Publication de l'enquête de Libération à partir des révélations d'un cadre supérieur de GBH
- 14 jan 2025** ○ Lancement de la plainte collective contre X pour entente et abus de position dominante au Tribunal Judiciaire de Fort-de-France
- 22 jan 2025** ○ Plus de 500 plaignants rejoignent la plainte collective contre X
- 23 jan 2025** ○ Le ministre des Outre-mer charge GBH pour son "rôle d'étouffement"
- 23 jan 2025** ○ Troisième audience de GBH devant le Tribunal de Commerce
- 28 jan 2025** ○ Riposte de GBH qui annonce porter plainte contre X pour dénonciation calomnieuse
- 29 jan 2025** ○ Plus de 1000 plaignants rejoignent la plainte collective contre X
- 30 jan 2025** ○ Courrier du ministre des Outre-mer adressé au patron de GBH sur la vie chère et les pratiques des grands groupes dans les Outre-mer
- 3 févr 2025** ○ Cinq eurodéputé·e·s écologistes saisissent la Commission européenne afin d'ouvrir une enquête sur les pratiques anticoncurrentielles de GBH en Outre-mer
- 5 févr 2025** ○ Publication des comptes consolidés de GBH
- 13 févr 2025** ○ Quatrième audience de GBH devant le Tribunal de Commerce
- 10 mar 2025** ○ Le ministre des Outre-mer dévoile un projet de loi contre la vie chère
- 4 avr 2025** ○ Délibéré de l'audience de GBH devant le Tribunal de Commerce

Combats juridiques contre la vie chère en Outre-mer

Avec notre avocat,  
Me Renaud Portejoie



Conçu par Lanceur d'alerte &  
Vous N'êtes Pas Seuls (VNPS)  
Version 1, mars 2025



## 2 NOS ACTIONS

### Assignation de GBH au Tribunal de Commerce de Fort-de-France

Le 14 novembre 2024, nous assignons en justice le Groupe Bernard Hayot (GBH), représenté par M. Bernard HAYOT, pour le contraindre sous astreinte à publier ses comptes.

La Martinique est alors secouée, depuis le 1er septembre, par un mouvement social contre la vie chère d'une rare intensité. Le besoin de transparence économique n'a jamais été aussi crucial. Le peuple martiniquais, qui subit une vie chère bien plus écrasante que celle de l'Hexagone, a le droit de connaître les profits et les marges réalisés par ce groupe.

Nous constatons alors avec stupéfaction que GBH, premier employeur privé de l'île, acteur dominant de la grande distribution martiniquaise et des Outre-mer, n'a jamais publié ses comptes consolidés\*. Seuls ses comptes sociaux\*\* ont été publiés, et seulement jusqu'en 2018.

GBH dissimule donc des informations d'intérêt général, en totale méconnaissance des obligations qui lui sont faites, conformément aux dispositions prescrites par le Code de commerce. Le dépôt des comptes annuels, et leur publication, sont un gage de transparence de l'activité d'une entreprise. Ni « le secret des affaires », ni le droit de se protéger contre ses concurrents, ne peuvent être invoqués afin de se soustraire à cette obligation.

Comment expliquer que les autorités de l'État aient laissé faire toutes ces années ?

Pourquoi n'y a-t-il pas eu le moindre sursaut de leur part après des semaines et des mois d'un mouvement social intense ?

Le 21 novembre 2024, GBH comparaît donc devant le Tribunal Mixte de Commerce de Fort-de-France (TMC), dans le cadre d'une injonction de publication de comptes. Le jour de cette première audience, les comptes de GBH ne sont pas publiés. Le groupe se dérobe à son obligation en affirmant être en règle vis-à-vis des services de l'État, tout en signalant que ces documents sont également en cours de dépôt auprès du TMC.

L'audience est renvoyée au 19 décembre 2024, le groupe arguant l'indisponibilité de son avocat.

Quelques jours avant cette deuxième audience, seuls les comptes sociaux de GBH — et non pas consolidés (intégrant toutes ses filiales), comme demandé — pour l'exercice 2019 sont publiés. Document d'huissier à l'appui, le groupe affirme néanmoins avoir déposé tous les comptes de l'exercice allant de 2019 à 2023. Ne pouvant les croire sur parole, la publication n'étant pas effective, et souhaitant vérifier ce qui a été déposé et dans quelle ampleur — à savoir s'il s'agit bien des comptes consolidés ou seulement des comptes sociaux — nous demandons un report.

---

\* Les comptes consolidés sont un ensemble d'états financiers qui regroupent les comptes de la société mère et ceux de toutes ses filiales (les entreprises qu'elle contrôle). L'objectif des comptes consolidés est de donner une image plus complète de la situation financière et des performances du groupe dans son ensemble.

\*\* Les comptes sociaux sont les états financiers d'une seule entreprise, souvent appelée la société mère. Ils montrent les résultats financiers de cette entreprise prise individuellement.

L'audience est donc repoussée au 23 janvier 2025.

L'affaire commence à intéresser la presse nationale. Un article est publié dans Libération par le journaliste Emmanuel Fansten, et avec lequel notre avocat est en contact.

Après vérification, comme nous l'anticipions, en décembre GBH n'avait publié que les comptes sociaux de la holding. Le groupe s'évertue donc une fois de plus à fuir ses obligations légales, mais réalisant notre ténacité, se résout enfin à déposer ses comptes consolidés quelques jours avant le 23 janvier. Le jour de l'audience, de nouveau, nous n'avons en notre possession que le justificatif des dépôts des comptes consolidés. Une situation que notre avocat qualifie de « volonté de dissimuler, voire d'escroquer le tribunal de commerce ». À la demande de toutes les parties, l'affaire est donc renvoyée au 13 février, avec dépôt, consignation et surtout publication des comptes consolidés.

Le 5 février 2025, les comptes consolidés sont enfin rendus publics. Nous avons fait plier GBH. Il aura fallu quatre audiences pour que la société publie ses comptes sociaux et surtout consolidés, de 2019 à 2023. GBH n'avait jamais publié ses comptes consolidés. Pour la première fois, n'importe qui peut accéder à tous les détails de leur santé financière et suivre son évolution (marges, allocation des bénéficiaires, charges salariales, filières, etc.). Désormais, le groupe s'engage à le faire chaque année. Une excellente nouvelle, une victoire historique, mais seulement voilà : une ombre au tableau demeure...

Quelle est l'ampleur des marges arrière\* du groupe ?

Le 13 février 2025, pour la quatrième et dernière audience, notre avocat Me Portejoie concentre ainsi sa plaidoirie sur ces marges arrière, grandes absentes des comptes. Régulièrement citée par des experts comme facteur aggravant de la vie chère, GBH n'a pas voulu dévoiler cette information pourtant capitale, se réfugiant derrière « le secret des affaires » — quelle ironie quand Stéphane Hayot, directeur général, se défend en qualifiant son groupe de « discret et non pas secret ». Les marges arrière sont souvent pointées du doigt pour leur opacité et leur impact sur les prix payés aux fournisseurs, notamment les producteurs agricoles, finalement répercutés sur les consommateurs. Elles sont centrales dans le rapport de force entre grande distribution, producteurs et consommateurs, tout en contribuant significativement aux marges de la grande distribution.

La publication des marges arrière n'est pas obligatoire selon les normes comptables françaises. Toutefois, Me Portejoie rappelle l'implication des juridictions françaises dans la clarification et l'encadrement des pratiques liées aux marges arrière, afin de garantir une concurrence loyale et la transparence des relations commerciales.

---

\* Les marges arrière sont des remises ou des primes que les fournisseurs (les fabricants ou grossistes) accordent aux distributeurs (comme les supermarchés) après la vente de leurs produits. Elles sont souvent négociées en amont et sont payées après la vente, d'où le terme "arrière". Ces avantages financiers accordés aux distributeurs par les fournisseurs après la vente de produits, en fonction des performances commerciales, sont une pratique courante dans la grande distribution pour encourager la vente de certains produits..



De ce fait, il considère que la société GBH n'a pas rempli avec transparence son obligation de publication de comptes consolidés. Nous demandons que le groupe soit condamné à publier ses marges arrières.

Le délibéré sera rendu le 4 avril.

### **Plainte collective contre X pour entente et abus de position dominante au tribunal Judiciaire de Fort-de-France**

Le 9 janvier 2025, une enquête du journal Libération fait l'effet d'une nouvelle éruption. À partir de documents internes et du lancement d'alerte de salariés, dont l'un des 170 plus hauts cadres de GBH, le journaliste Emmanuel Fansten publie des révélations accablantes sur les pratiques frauduleuses et les marges exorbitantes du groupe. L'article démontre, preuves à l'appui, l'existence de pratiques manifestement illégales : ententes secrètes, abus de position dominante, et système oligopolistique dans des secteurs clés comme la grande distribution et l'automobile. Ces pratiques conduisent à des prix indécemment plus élevés dans les Outre-mer qu'en France hexagonale.

Nous décidons alors d'amplifier l'écho de ces révélations en les traduisant par une nouvelle action en justice. Le 14 janvier 2025, nous lançons une plainte contre X pour « entente » et « abus de position dominante ». GBH n'est pas nommément visé par cette nouvelle procédure. Il y a d'autres acteurs. Nous exigeons un procès pour dénoncer ce système de captation économique, enrichissant ces acteurs sur le dos d'une population entière.

Cette fois-ci, nous tenons à donner une dimension collective à cette plainte. Nous invitons alors l'ensemble des citoyen·ne·s de Martinique, ultramarins, et même hexagonaux, victimes directes et indirectes de la vie chère, à remplir un formulaire et à devenir plaignant·e·s. C'est une démarche très rapide et entièrement gratuite. Cette plainte citoyenne s'inscrit dans une volonté de changement radical du modèle économique des territoires ultramarins. Elle réclame que des sanctions soient prises et que des solutions justes et pérennes soient trouvées pour mettre fin à la *pwofitasyon*.

### **3 RIPOSTE DE GBH**

Suite à ces ondes de chocs, GBH évoque dans un communiqué en date du 28 janvier 2025 « *une campagne de déstabilisation d'une ampleur sans précédent* ». Le groupe dénonce des « *chiffres fantaisistes, des démonstrations erronées et des conclusions fallacieuses* ». Il entend rétablir « la vérité ».

Concernant la non publication de ses comptes, il reconnaît ne pas l'avoir fait auprès du TMC « *en raison du risque d'exploitation de ces données par [ses] concurrents, sur des petits marchés insulaires* ». Un argument fallacieux car les holdings ne peuvent bénéficier du régime de la confidentialité de leurs comptes selon le Code de Commerce, et GBH le sait. Ils poursuivent en affirmant que le « *groupe est le plus contrôlé de tout l'outre-mer par les pouvoirs publics* », ce qui serait — si tel était le cas — encore une démonstration de la passivité complice des pouvoirs publics.

En faisant comme si les soupçons d'entente avec la concurrence étaient une invention, le groupe affirme que « si [le consommateur] se rend chez nous plutôt que chez nos concurrents [...] c'est parce que nous sommes moins chers, ou que nous lui offrons un service supérieur ».

Il conclut en signalant qu'il déposera plainte contre X pour dénonciation calomnieuse.

Les jours suivant la publication de ses comptes consolidés et le tollé qui en a suivi, GBH revient avec de nouveaux éléments pour justifier l'injustifiable auprès du public.

En réponse à Ericka Morjon, journaliste pour France-Antilles, sur le temps (démessurément) long de dépôt des comptes, Stéphane Hayot rétorque : « le climat général montre que, au fond, ne pas publier nos comptes fait que se développe une forme de suspicion ou d'incompréhension. Nous avons donc fait le choix de publier les comptes consolidés de nos entreprises sur les cinq dernières années. [...] Et nous n'avons rien à cacher ». Quel choix éclairé, animé de belles intentions. Puis d'asséner : « Nous sommes un groupe discret mais pas secret ».

Une question nous concerne directement. Nous trouve-t-il courageux ? « Le sujet est de savoir si l'objectif visé est réellement la transparence et la bonne compréhension de la situation économique, de la santé des entreprises et de leur fonctionnement, ou si c'est créer le buzz et un climat qui stigmatise les entreprises. Je suis tenté de penser qu'il y a un peu de cela. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles ils ne se sont pas contentés de demander

*le dépôt des comptes, ils ont aussi porté plainte contre notre groupe pour abus de position dominante. De notre côté, nous avons porté plainte pour dénonciations calomnieuses ».*

Selon lui : « La plainte contre [eux] ne repose sur rien. Il n'y a absolument pas d'abus de position dominante ». Et de conclure, comble de l'ironie : « notre groupe est au contraire un acteur important, pour ne pas dire l'un des acteurs les plus importants, pour lutter contre la vie chère ».

En effet, sans GBH : moins de vie chère !

# SECOUSSES RESSENTIES JUSQU'AUX SPHÈRES NATIONALES ET EUROPÉENNES

## 1 UN GOUVERNEMENT SOUS PRESSION

Le 23 décembre 2024, plus d'un mois après notre assignation de GBH au TMC, Manuel Valls est nommé ministre d'État et ministre des Outre-mer au sein du gouvernement de François Bayrou.

Le 22 janvier, dans le cadre des questions au gouvernement à l'Assemblée Nationale, le député martiniquais Marcellin Nadeau interpelle avec force le ministre des Outre-mer sur les pratiques du groupe GBH. Dans le cadre de débats à venir le lendemain contre la vie chère, il affirme que *« les distributeurs sont les premiers responsables de cette situation délétère qui appauvrit nos concitoyens desdits Outre-mer »*. Il poursuit en rappelant les révélations publiées par le journal Libération, ainsi qu'une mention à nos deux actions en justice, et s'interroge si *« les auteurs de ces délits resteront une fois de plus impunis quand le leader du mouvement contre la vie chère reste emprisonné »*.

À cela, le ministre des Outre-mer réaffirme l'implication du gouvernement quant à ces « préoccupations légitimes ». Il enchaîne : *« le tribunal de commerce de Fort-de-France a récemment enjoint GBH à publier ses comptes »*. Voilà une approximation qui est loin d'être innocente... Sans doute une posture visant

à faire croire que les services de l'État n'ont pas failli à leur mission — encore moins au profit du travail bénévole de quatre lanceur-euse-s d'alerte.

Il poursuit : *« cette décision judiciaire est un pas important vers davantage de transparence, et nous attendons du groupe qu'il se conforme pleinement à cette injonction »*.

À l'heure où il s'exprime, les comptes consolidés de GBH ne sont toujours pas publiés.

Enfin le ministre s'en prend, sans le nommer, au Groupe Bernard Hayot : *« Transparence, justice, égalité, vérité doivent enfin s'imposer parce qu'il y a un sentiment profond d'injustices [...] Il y a des grands groupes très performants, voire un grand groupe très performant qui joue souvent un rôle d'étouffement de l'économie et du pouvoir d'achat basé sur de multiples prises de marché, sur le plan géographique, presque partout dans les Outre-mer, comme sur les secteurs automobile, agriculture, béton, alimentation.*

*L'opacité et l'accumulation des marges à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement est au cœur du problème et de la cherté de la vie »*.

Coup de tonnerre !

Un ministre d'État rompt avec l'alliance historique entre la France et GBH, en reprenant ce que des générations entières de martiniquais-e-s, guadeloupéen-ne-s, et autres ultramarin-e-s dénoncent : GBH est en grande partie responsable de la vie chère.

Le lendemain, le 23 janvier, Béatrice Bellay, député martiniquaise à l'initiative de la proposition de loi contre la vie chère, obtient son adoption à l'unanimité.

Au cours des débats, Manuel Valls, annonce son intention de saisir l'Autorité de la concurrence pour qu'elle « *actualise son dernier avis de 2019 sur le fonctionnement de la concurrence en outre-mer* ». Pour le ministre, cela implique que les « *outils de contrôle doivent être renforcés et redimensionnés pour pouvoir agir plus efficacement sur tous nos territoires* ». Le député guyanais Jean-Victor Castor enfonce le clou en déclarant que la « *cherté de la vie dans nos pays n'est pas due à "l'éloignement" mais bien aux marges astronomiques de certains groupes en position de monopole, avec la bénédiction de l'État* ».

La proposition de loi Bellay vise à faciliter le plafonnement par l'État du prix d'un panier de biens de première nécessité pour le ramener au niveau constaté dans l'Hexagone, à lutter contre les monopoles et les oligopoles, et à contrer la toute-puissance de la grande distribution. Elle prévoit notamment d'encadrer les marges de façon expérimentale sur une durée de cinq ans, et de renforcer les sanctions en cas de non-publication de leurs comptes. Concernant ce dernier point, des mesures incluent la possibilité pour le TMC d'ordonner le remboursement des aides

publiques perçues par une entreprise qui n'aurait pas déposé ses comptes annuels.

La proposition de loi est désormais examinée par le Sénat, rejoignant celle du sénateur guadeloupéen Victorin Lurel « *visant à lutter contre la vie chère en renforçant le droit de la concurrence et de la régulation économique outre-mer* ». À noter qu'en février, la Commission des affaires économiques du Sénat a adopté ce texte, qui sera examiné en séance publique en mars.

Toujours le 23 janvier, Stéphane Hayot, directeur général de GBH, est invité au micro de la radio RCI. Sans trop d'arguments, comme sonné, il se défend : « *Nous n'avons aucun rôle d'étouffement, notre rôle au contraire, c'est d'être efficace et de répondre aux attentes des clients, aux attentes des consommateurs* ». Puis il poursuit, anticipant peut-être sa propre ruine : « *Si vous n'êtes pas au rendez-vous de ces attentes, si vous n'êtes pas efficace sur les prix, vous êtes mort* ».

Suite à ses propos, Manuel Valls déplorait avoir subi des « pressions » et avoir été contacté par plusieurs « lobbys ».

## **2** RETENTISSEMENT AU PARLEMENT EUROPÉEN

Sur le plan judiciaire européen, le 3 février, soit deux jours avant la publication des comptes consolidés de GBH, cinq eurodéputé-e-s écologistes saisissent la Commission européenne pour demander l'ouverture d'une enquête sur les pratiques anticoncurrentielles présumées du Groupe Bernard Hayot en outre mer, et pointent le rôle de la France dans le non-respect du droit communautaire.

Les eurodéputé·e·s articulent leur saisine autour de deux axes : l'abus de pouvoir de GBH souligné dans le rapport de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur le coût de la vie dans les collectivités territoriales ultramarines en juillet 2023 et l'enquête de *Libération*.

Selon l'élue Marie Toussaint, signataire du courrier qui nous a sollicité avant sa publication : « *L'Europe a adopté, il y a des décennies, les lois qui obligent les entreprises à la publication de leurs comptes, en toute transparence. La France a adopté des lois qui y sont liées, qui en découlent, mais qu'elle n'a pas su faire respecter [...] L'Union européenne doit faire appliquer son droit. C'est vrai pour la France hexagonale. C'est vrai pour l'Europe continentale. C'est vrai aussi pour tous les territoires d'Outre-mer.* »

C'est la raison pour laquelle les cinq eurodéputé·e·s demandent « *l'ouverture d'une procédure d'infraction à l'encontre de la France pour avoir manqué de faire appliquer le droit communautaire* », résume *Libération*.

Enfin, il convient de noter une des raisons majeures expliquant cette injustice dans l'application du droit européen aux territoires dits ultra-marins. Depuis 50 ans, la France exclut près de 3 millions d'ultramarin·e·s réparti·e·s à travers 11 territoires et 4 océans de l'application d'un texte fondamental des droits de l'Homme. Il s'agit de la Charte Sociale Européenne (CSE), un traité européen de droits humains, qui garantit des droits économiques et sociaux fondamentaux tels que l'emploi, la protection contre la pauvreté, l'éducation, le logement, la santé et la non-discrimination.

Le 15 mai 2024, la France confirme explicitement cette exclusion en s'opposant à la recevabilité de la 1ère Réclamation Collective concernant des territoires « ultramarins » devant le Comité européen des droits sociaux du Conseil de l'Europe.

Le 27 septembre, dans une Déclaration Publique, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) exhorte la France à inclure les territoires français dits d'outremer dans la CSE au motif que cette exclusion : « *révèle une différence de traitement totalement infondée à l'encontre des populations résidant dans ces territoires* » ; est contraire à la Constitution française et au droit international des droits humains ; porte un nom : « clause coloniale ».

Pour lutter contre cette injustice, un projet juridique est porté par la pétition « *Tous Humains : le Cri de l'Outremer* » de l'association Kimbé Rèd - French West Indies (F.W.I.). Contactés par la juriste Sabrina Cajoly, présidente de l'association Kimbé Rèd, nous souhaitons donner toute la visibilité possible à cette action essentielle et complémentaire des nôtres.

### **3 LA FAILLE SE CREUSE**

Dans son discours prononcé le 23 janvier à l'Assemblée nationale lors de l'examen de la proposition de loi vie chère de Béatrice Bellay, le ministre des Outre-mer annonce la saisine imminente de l'Autorité de la concurrence. L'objectif est de réactualiser leur dernier rapport en date de 2019. Cette autorité administrative rendra un avis sur les marges des importateurs-grossistes et des distributeurs de produits alimentaires

de première nécessité en Martinique.

Dans un communiqué publié le 18 février, l'Autorité de la concurrence explique avoir été saisi le 29 janvier par le Ministre des Outre-mer et le Ministre de l'Économie. Selon ses termes : « *Dans cet avis, l'Autorité procédera à une analyse de la formation des prix et des marges et de leur possible accumulation sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la grande distribution alimentaire en Martinique, et formulera toute recommandation utile* ».

Le 17 février, Christophe Girardier, président du cabinet de conseil Bolonyocte Consulting et auteur de rapports sur le marché de la distribution de détail en outre-mer destinés à des organismes publics et autorités locales, publie un nouveau rapport enrichi par les comptes consolidés de GBH fraîchement publiés.

Sa conclusion est sans appel : « *À la lumière d'une analyse objective des comptes consolidés du groupe GBH (de la holding seule et consolidés du groupe avec ses 300 filiales), non seulement le groupe Hayot se trouve bien en situation de domination de l'économie de la plupart des territoires d'outre mer notamment à La Réunion, où il totalise près de 50% des dépenses de consommation courante des ménages (alimentaires, équipement de la maison et de la personne, sport, bricolage, voiture, .), à La Martinique, en Guyane et à Mayotte, mais ses comptes montrent clairement une pratique de marges très supérieures à celles observées dans le secteur de la distribution. Une pratique rendue possible par son pouvoir de marché, lequel à été décuplé par les effets*

*de l'opération de rachat de Vindemia, lui aussi considérable et dominant au regard de celui de ses concurrents mais aussi de ses fournisseurs* ».

En résumé : « *Par sa situation et son pouvoir de marché dominant, son niveau de marge pratiqué, le groupe GBH est l'un des principaux contributeurs à la vie chère dans les territoires d'Outre Mer* ».

Ces analyses nous confortent et complètent les révélations accablantes de *Libération* sur les marges exorbitantes de GBH. Le 6 février, Stéphane Hayot annonce que son groupe compte porter plainte en diffamation contre *Libération*. Emmanuel Fansten, journaliste à l'origine des révélations, réplique en « *[se réjouissant] de la perspective d'un procès qui sera l'occasion de dévoiler les nombreux documents à la base de cette enquête* ».

# L'HEURE DES COMPTES : PREMIER BILAN DES DÉGÂTS

---

## 1 UNE QUESTION DE MARGES

### Les marges arrière au centre

Journalistes, citoyen·ne·s, ou associations, nombreux·se·s sont celles et ceux qui se sont immédiatement emparés des éléments comptables de GBH dès leur publication.

De notre côté, nous avons d'abord concentré nos efforts sur l'identification d'éventuelles irrégularités des comptes publiés. En effet, nous n'avons que quelques jours entre la publication effective des comptes consolidés, et la quatrième audience nous permettant de faire part de nos doutes sur la sincérité des comptes au président du TMC.

Pour instruire notre analyse, nous nous sommes appuyés sur notre expertise, complétée par les réseaux de nos associations respectives. Au bout de ce travail, nous sommes arrivés à deux critiques de formes (l'absence de pagination et la diversité des polices) et 5 critiques de fond (concernant les marges arrière, la domiciliation des filiales, les engagements hors bilan, les prêts intra-groupes et les flux intra-groupes). De son côté, GBH a missionné en urgence un cabinet d'expertise spécialisé pour répondre à nos critiques, dont nous avons eu connaissance la veille de l'audience. Ne souhaitant pas entrer dans un débat trop

technique, nous décidons de ne maintenir qu'une seule charge, à nos yeux la plus capitale : celle des marges arrière.

Sur ce point, l'argumentation du cabinet mandaté par GBH nous semble fébrile, se réfugiant derrière le secret des affaires. Compte tenu de l'importance capitale des marges arrière pour juger de la santé financière d'un tel groupe, ainsi que pour évaluer le niveau d'efforts auquel il pourrait consentir contre la vie chère dans les Outre-mer, nous maintenons donc cette critique devant le président du TMC. On rappellera que dans son courrier adressé au directeur général de GBH, le ministre des Outre-mer pointe du doigt les marges arrière pratiquées par le groupe « *qui peuvent atteindre jusqu'à 25 % du chiffre d'affaires* ».

Bien que la loi soit muette quant à l'inclusion des marges arrière au sein de l'Annexe aux comptes consolidés, nous soulignons qu'une jurisprudence consacre l'obligation de la faire figurer. Selon nous, les comptes consolidés par GBH ne sont donc pas exhaustifs et sincères. Nous décidons alors de maintenir notre injonction de publication des comptes, sous astreinte, en intégrant les marges arrière. Le président du TMC se laisse jusqu'au 4 avril pour rendre son délibéré sur ce point.

Dans son rapport du 17 février, Christophe Girardier évoque également

l'importance de cette donnée : « *les résultats financiers du groupe GBH établissent donc par eux-mêmes que cet acteur est l'un des principaux contributeurs à la vie chère en Outre-Mer, par sa domination excessive de l'économie des territoires où il est implanté et son exercice tout aussi excessif du modèle économique de la grande distribution et notamment de ses marges, en particulier les marges arrière* ».

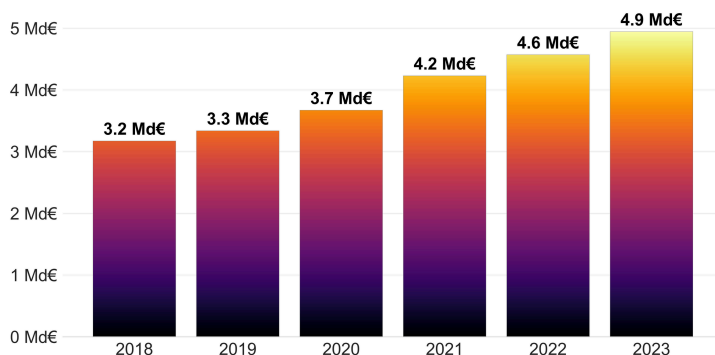
Même si ce point n'est pas encore éclairci, nous pouvons déjà commenter les comptes publiés par GBH.

### Des marges exorbitantes à tous les niveaux

Le constat est clair : le groupe s'enrichit sur le dos des consommateurs ultramarins. En 2023, le groupe déclare 227,7 millions d'euros de bénéfices sur près de 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Une rentabilité exceptionnelle, surtout lorsqu'elle est comparée à celle des groupes nationaux de la grande distribution ou de l'automobile, et mise à l'échelle du marché sur lequel GBH opère.

#### Chiffre d'affaires de GBH en milliards d'euros (Md€)

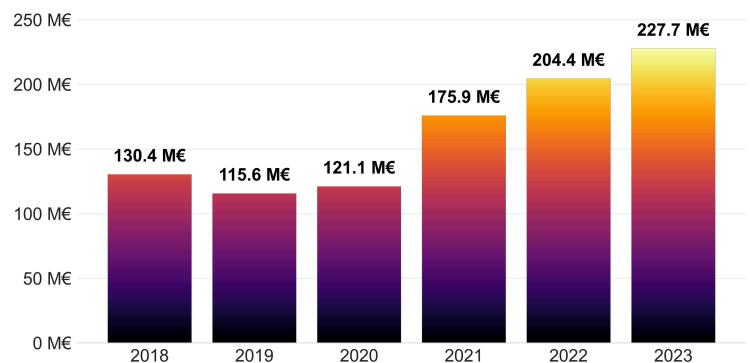
Infographie : Vous n'êtes pas seuls & Lanceur d'alerte | Source : GBH



Qu'il s'agisse du CA ou du résultat net, les résultats du groupe sont en hausse constante depuis 2019. En cumulé, ce sont près d'un milliard d'euros de bénéfices réalisés depuis 2018. Notons une régularité exceptionnelle, y compris durant la pandémie de Covid-19.

#### Résultat net de GBH en millions d'euros (M€)

Infographie : Vous n'êtes pas seuls & Lanceur d'alerte | Source : GBH



Venons-en enfin aux marges.

Sur les quatre niveaux de marges qui permettent d'évaluer la santé financière d'une entreprise, GBH pratique des marges exorbitantes à tous les niveaux.

La marge commerciale\* est considérable.

Elle s'élève à 34,4% du CA en 2023, équivalente à celle de 2022. À titre de comparaison, celle de Carrefour est d'environ 20% en 2023 et 2022 (près de deux fois plus faible).

La marge EBE\*, pour Excédent brut d'exploitation est aussi conséquente, culminant à 11,2% en 2022 et 2023.

\* La différence entre le prix auquel le produit est revendu au client en magasin et le prix auquel ce même produit a été acheté au fournisseur)

\*\* Rentabilité de l'activité principale avant amortissements, charges financières, etc.



Elle est trois à cinq fois plus élevée que celle de l'autre géant français de la grande distribution en 2023 (2,7%) et 2022 (2,9%).

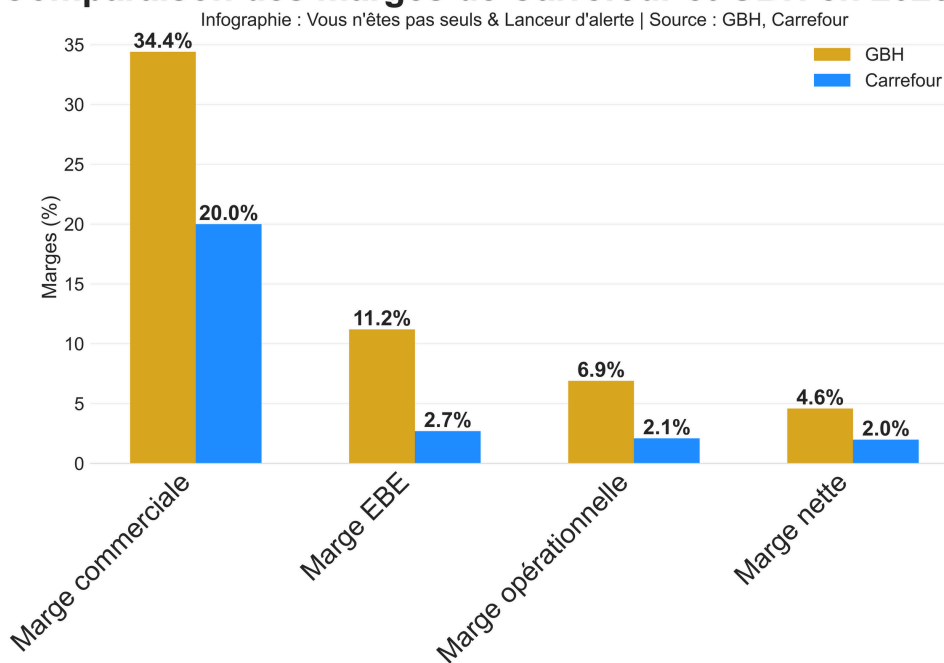
Vient ensuite la marge d'exploitation\*, qui atteint près de 7% de l'activité en 2023, plus de trois fois celle de Carrefour (2,1%).

Enfin la marge nette\*\*, sans doute la plus commentée, compte pour près de 5% du CA de GBH. Plus de deux fois celle de Carrefour en 2023 (2%) et en 2022 (1,6%).

On comprend mieux pourquoi le directeur général de GBH souhaite comparer ses marges nettes à celles des grands groupes français du CAC 40 (Décathlon, Vinci, Stellantis), dont la rentabilité moyenne serait de 8,9% en 2023.

Lorsqu'on compare le groupe à ce qui est comparable, c'est-à-dire d'autres acteurs de la grande distribution : le mythe s'effondre. GBH pratique des marges exorbitantes à tous les niveaux.

### Comparaison des marges de Carrefour et GBH en 2023



## 2 DES SALARIÉS MÉPRISÉS

Quelques jours après la révélation des comptes de GBH, le Canard Enchaîné revient sur leur affectation des bénéfices de ce dernier. La famille Hayot, en tant qu'actionnaire du groupe, « a perçu 8 millions d'euros de dividendes en 2023, et 19 millions l'année précédente ». On y apprend également que « les 17 000 salariés, eux, ne touchent aucune participation. Merci, patron ! ».

\* Rentabilité après amortissements et charges opérationnelles

\*\* Profit final après toutes les charges

### 3 SURVEILLANCE DES POINTS CHAUDS

Depuis son lancement, plus de 1000 citoyen-ne-s se sont associés à notre plainte collective.

Certain-e-s nous ont félicité, remercié et manifesté leur fierté de nous rejoindre.

D'autres nous ont fait part de leur souffrance, leurs combats pour joindre les deux bouts, leurs sentiments de colère et d'impuissance face à ces injustices.

D'autres encore, nous ont confié au mieux leur méfiance, au pire leur peur, de s'attaquer à ces mastodontes, maîtres de la Martinique depuis des générations.

Autant de témoignages poignants qui décuplent notre détermination à mettre ces groupes irresponsables hors d'état de nuire.

Le 10 mars 2025, le ministre des Outre-mer annonce un projet de loi contre la vie chère avant l'été. Décomposé en cinq axes, deux sont intimement liées à nos actions :

- Lutter contre les abus de position dominante « *des grands groupes très performants qui jouent un rôle d'étouffement de l'économie* » ;
- S'attaquer à l'opacité des entreprises qui ne publient pas leurs comptes et imposer la transparence.

Sans surprise, les autres axes concernent la mobilisation des institutions (État, collectivités, distributeurs), l'autonomie

alimentaire et le rapprochement régional. Des thèmes incontournables, déjà bien identifiés — depuis longtemps — pour expliquer la vie chère ultra-marine et, plus largement, cette dépendance insensée à des chaînes logistiques opaques, injustes, et lointaines.

Hasard du calendrier ou prémédité, le 18 mars 2025, lors de la visite ministérielle en Martinique, Libération relaie une enquête de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) visant GBH pour son lobbying intense et opaque.

Compte tenu de la pression exercée par de puissants lobbys, pression déjà subie et évoquée fin janvier par le ministre d'État, nous souhaitons que notre plainte collective soit transmise au Parquet National Financier (PNF).

L'enquête gagnerait en efficacité et sérénité, même si nous devinons l'influence conséquente de ces géants financiers et industriels.

\*\*\*

Nous nous réjouissons du travail accompli, des succès déjà obtenus, et nous vous assurons que nous n'en sommes qu'au début. Ces procédures que nous avons initiées peuvent servir de catalyseur au changement social en cours.

Nos actions n'auraient jamais eu cet impact sans le courage et la détermination inouïs de milliers d'ultra-marin-es, mobilisé-e-s depuis des années, qui ont pris des risques pour exiger leur dignité.

*Ansanm ansanm nou pli fò !*

# RÉFÉRENCES

---

## REVUE DE PRESSE

- **14 novembre 2024** : Lancement de l'initiative avec un premier communiqué de presse
  - [Communiqué de presse : Bernard Hayot assigné au tribunal de commerce par 4 lanceurs d'alerte](#) - VNPS & LA, 14/11/2024
  - [Le journal 19h en Martinique](#) - Martinique la 1ère, 18/11/2024
- **21 novembre 2024** : Première comparution de GBH devant le tribunal de commerce pour publication de ses comptes
  - [Le Groupe GBH assigné au tribunal de commerce avec « injonction » de publier ses comptes](#) - RCI, 21/11/2024
  - [Le Groupe Bernard Hayot sommé de publier ses comptes par 4 lanceurs d'alertes en Martinique](#) - Martinique la 1ère, 21/11/2024
  - [Publication des comptes du groupe GBH : l'affaire renvoyée au 19 décembre](#) - RCI, 21/11/2024
  - [Publication des comptes du Groupe Bernard Hayot : l'affaire est renvoyée au 19 décembre](#) - Martinique la 1ère, 21/11/2024
- **18 décembre 2024** : Prise de parole du Président du Tribunal de Commerce sur le dépôt des comptes des entreprises martiniquaises
  - [Martinique : seules 21% des entreprises déposent leurs comptes, les injonctions se multiplient](#) - RCI, 18/12/2024
- **19 décembre 2024** : Deuxième audience de GBH devant le tribunal de commerce
  - [Comptes de GBH : l'audience renvoyée à la demande de l'avocat des plaignants](#) - RCI, 19/12/2024
  - [Publication des comptes du Groupe Bernard-Hayot : audience renvoyée](#) - France-Antilles, 19/12/2024
  - [Cherté de la vie en outre-mer : le groupe Hayot face à la justice pour le secret de ses comptes](#) - Libération, 19/12/2024
  - [Le journal 19h en Martinique](#) - Martinique la 1ère, 19/12/2024
  - [Exclusivité Antilla - Bernard Hayot brise le silence : son parcours, sa vision pour la Martinique et son regard sur l'actualité](#) - Antilla, 19/12/2024

# RÉFÉRENCES

---

- **9 janvier** : Publication de l'enquête de Libération à partir des révélations d'un cadre supérieur de GBH
  - [Vie chère aux Antilles : les profits suspects du Groupe Bernard Hayot en outre-mer](#) - Libération, 09/01/2025
  - [« On mentait éhontément » : comment le Groupe Bernard Hayot s'est enrichi en creusant la pauvreté en outre-mer](#) - L'Humanité, 10/01/2025
  - [Le journal Libération révèle une enquête sur les comptes "obscur" du Groupe Bernard Hayot \(GBH\)](#) - Martinique la 1ère, 10/01/2025
  - [L'enquête choc du journal Libération sur les "profits suspects" du groupe Bernard Hayot \(GBH\)](#) - Outre-mer la 1ère, 10/01/2025
  - [Le journal « Libération » pointe du doigt les « profits suspects » du groupe GBH](#) - RCI, 10/01/2025
  - [À ECOUTER. "Profits suspects" du Groupe Bernard Hayot aux Antilles : les dessous de l'enquête du journaliste Emmanuel Fansten](#) - Guadeloupe la 1ère, 13/01/2025
  - [Un collectif de Guadeloupe demande des investigations poussées sur les comptes du groupe GBH](#) - RCI, 13/01/2025
  - [Le groupe Bernard Hayot pointé du doigt pour ses pratiques aux Antilles : qu'en est-il en Nouvelle-Calédonie ?](#) - Nouvelle-Calédonie la 1ère, 13/01/2025
  - [Le groupe de Bernard Hayot entre en zone de turbulences médiatiques](#) - Le journal de l'Automobile, 13/01/2025
  - [Des "attaques" "infondées" ayant pour objectif de "déstabiliser" le groupe... Mis en cause par Libération pour ses "profits suspects", GBH se défend](#) - Guadeloupe la 1ère, 13/01/2025
  - [AUDIO. Vie chère et pratiques du Groupe Bernard Hayot en Outre-mer : le journaliste s'explique sur son enquête](#) - Martinique la 1ère, 15/01/2025
- **14 janvier 2025** : Lancement de la plainte collective contre X pour entente et abus de position dominante
  - [Vie chère aux Antilles : le groupe Hayot visé par une plainte pour «entente» et «abus de position dominante»](#) - Libération, 15/01/2025
  - [\[AUDIO\] Martinique : une plainte déposée contre les acteurs de la distribution pour «abus de position dominante»](#) - RCI, 15/01/2025

# RÉFÉRENCES

---

- **22 janvier 2025** : Le ministre des Outre-mer charge GBH pour son "rôle d'étouffement"
  - [Vie chère : "Il y a un grand groupe qui joue un rôle d'étouffement", selon Manuel Valls](#) - RCI, 22/01/2025
  - [VIDÉO. Manuel Valls s'en prend à GBH](#) - France-Antilles, 22/01/2025
  - [« Nous n'avons aucun rôle d'étouffement », assure Stéphane Hayot](#) - RCI, 23/01/2025
  - [Accusé d'entretenir la vie chère en Outre-mer, le groupe Bernard Hayot se défend](#) - Le Figaro, 26/01/2025
  - [Nouvelle passe d'armes autour des comptes de GBH, le dossier renvoyé au 13 février](#) - RCI, 23/01/2025
  - [Comptes de GBH : après deux renvois, la justice examine la requête des plaignants ce jeudi](#) - RCI, 23/01/2025
  - [Le journal 19h en Martinique](#) - Martinique la 1ère, 23/01/2025
  - [Publication des comptes de GBH : l'affaire renvoyée au 13 février](#) - France-Antilles, 24/01/2024
  - [Martinique : le groupe Bernard Hayot sommé de publier ses comptes annuels avant le 13 février](#) - Le Figaro, 24/01/2025
  - [Martinique : le Groupe Bernard Hayot, mis en cause au sujet de la vie chère, se défend au tribunal sur ses comptes](#) - Le Monde, 24/01/2025
  - [Grande Distribution: Le groupe Bernard Hayot sommé de publier ses comptes](#) - Le Quotidien de la Réunion, 25/01/2025
- **23 janvier 2025** : Plus de 500 plaignants rejoignent la plainte collective contre X
  - [Plus de 500 plaintes supplémentaires déposées par des citoyens contre GBH pour entente et abus de position dominante](#) - Guadeloupe la 1ère, 23/01/2025
  - [Des lanceurs d'alerte appellent les Martiniquais à co-signer une plainte contre les grands distributeurs](#) - Martinique la 1ère, 26/01/2025
- **23 janvier 2025** : Troisième audience de GBH devant le tribunal de commerce
  - [Publication des comptes du Groupe Bernard Hayot : l'audience est renvoyée au 13 février](#) - Martinique la 1ère, 23/01/2025
  - [Riposte de GBH qui annonce porter plainte contre X pour dénonciation calomnieuse](#)
  - [Vie chère : GBH portera plainte «dans les prochains jours» pour dénonciation calomnieuse](#) - France-Antilles, 28/01/2025
  - [Le Groupe Bernard Hayot livre "sa vérité" : "notre groupe est le plus contrôlé de tout l'Outre-mer"](#) - Martinique la 1ère, 28/01/2025

# RÉFÉRENCES

---

- [GBH réagit aux attaques : « Nous n'avons pas peur de la vérité »](#) - RCI, 28/01/2025
- **29 janvier 2025** : Plus de 1000 plaignants rejoignent la plainte collective contre X
  - [Vie chère : Plus de 1000 plaintes citoyennes déposées, GBH contre-attaque en publiant "sa" vérité](#) - Guadeloupe la 1ère, 29/01/2025
- **30 janvier 2025** : Courrier du ministre des Outre-mer adressé au patron de GBH sur la vie chère et les pratiques des grands groupes dans les Outre-mer
  - [Vie chère aux Antilles : la missive cinglante de Manuel Valls au patron du groupe Hayot](#) - Libération, 30/01/2025
  - [Vie chère : Manuel Valls maintient ses propos et adresse un courrier au groupe GBH](#) - Guadeloupe la 1ère, 30/01/2025
  - [Après les révélations de Libération sur le groupe Hayot, 4 lanceurs d'alerte portent plainte pour "entente" et "abus de position dominante"](#) - Guadeloupe la 1ère, 30/01/2025
- **3 février 2025** : Cinq eurodéputés écologistes saisissent la Commission européenne afin d'ouvrir une enquête sur les pratiques anticoncurrentielles de GBH en Outre-mer
  - [Vie chère aux Antilles : la Commission européenne saisie d'une demande d'enquête sur le groupe Hayot](#) - Libération, 03/02/2025
  - [Face à Face avec Jérémy DÉsir](#) - ViàATV, 03/02/2025
  - [Groupe Bernard Hayot : pourquoi des eurodéputés demandent à la Commission européenne d'enquêter sur le géant de l'agroalimentaire](#) - L'Humanité, 04/02/2025
  - [Vie chère en Martinique : Stéphane Hayot répond aux accusations sur la grande distribution](#) - Le Journal du Dimanche, 04/02/2025
  - [5 eurodéputés réclament l'ouverture d'une enquête sur les pratiques anticoncurrentielles présumées du groupe Bernard Hayot](#) - Guadeloupe la 1ère, 05/02/2025
- **5 février 2025** : Publication des comptes consolidés de GBH
  - ["GBH s'enrichit sur le dos des consommateurs" l'avocat Renaud Portejoie à propos des comptes 2023 du groupe](#) - Guadeloupe la 1ère, 05/02/2025

# RÉFÉRENCES

---

- [Vie chère : Le groupe Bernard Hayot GBH a fait un bénéfice de 227 millions d'euros en 2023](#) - Outre-mer la 1ère, 05/02/2025
- [L'empire Bernard Hayot lève le voile sur ses profits records aux Antilles](#) - La Lettre, 05/02/2025
- [Accusé de contribuer à la vie chère aux Antilles, GBH révèle un bénéfice annuel de 227 millions d'euros](#) - Le Figaro, 05/02/2025
- [GBH : les comptes dévoilés suscitent des interrogations](#) - ViàATV, 05/02/2025
- [Publication de ses comptes consolidés : GBH s'explique sur les chiffres présentés](#) - RCI, 06/02/2025
- [Vie chère aux Antilles : Manuel Valls promet de s'attaquer aux marges excessives, le groupe Hayot publie ses comptes](#) - Le Monde, 06/02/2025
- [Jérémy Désir, lanceur d'alerte : « Le temps de l'impunité, en tout cas de l'opacité, semble en partie révolu »](#) - France-Antilles, 06/02/2025
- [VIDEO. Vie chère : "Nous ne sommes pas un groupe secret, nous sommes un groupe discret", lance Stéphane Hayot, directeur de GBH](#) - Martinique la 1ère, 06/02/2025
- [Grande distribution dans les DOM-TOM : Les bons comptes du Groupe Bernard Hayot](#) - Le Canard Enchaîné, 12/02/2025
- [Stéphane Hayot : « GBH est l'un des acteurs les plus importants pour lutter contre la vie chère »](#) - France-Antilles, 12/02/2025
- **13 février 2025** : Quatrième et dernière audience de GBH devant le tribunal de commerce
  - [Examen des comptes de GBH : le tribunal met sa décision en délibéré au 4 avril](#) - RCI, 13/02/2025
  - [Publication des comptes du Groupe Bernard Hayot : la décision du tribunal mise en délibéré au 4 avril](#) - Martinique la 1ère, 13/02/2025
  - [Antilles : le groupe Bernard Hayot, leader de la distribution alimentaire, mis sous pression en Martinique](#) - Le Figaro, 13/02/2025
  - [« Etouffement de l'économie » outre-mer : le ton monte entre Manuel Valls et Stéphane Hayot \(GBH\)](#) - Challenges, 14/02/2025
  - [« Nous avons déjà le sentiment d'avoir obtenu gain de cause »](#) - France-Antilles, 19/02/2025
  - [Comptes de GBH : le face à face des avocats](#) - France-Antilles, 19/02/2025

# RÉFÉRENCES

---

- **18 février 2025** : Communiqué de l'Autorité de la concurrence
  - [Saisie par le Gouvernement, l'Autorité rendra un avis sur les marges des importateurs-grossistes et des distributeurs de produits alimentaires de première nécessité en Martinique](#) - Autorité de la concurrence, 18/02/2025
- **20 février 2025** : Relais et contextualisation de notre plainte par des artistes et militantes martiniquaises
  - [Crise sociale en Martinique : quand le colonialisme s'adapte au capitalisme mondialisé](#) - Cannelle Fourdrinier et Isis Labeau-Cabera, 20/02/2025
- **10 mars 2025** : Le ministre des Outre-mer dévoile un projet de loi contre la vie chère
  - [Vie chère : Manuel Valls, aux Antilles du 14 au 19 mars, prépare un projet de loi en 5 axes](#) - RCI, 10/03/2025
  - [DECRYPTAGE. Visite ministérielle en Martinique. Que contient le projet de loi contre la vie chère annoncé par Manuel Valls ?](#) - Martinique La 1ère, 17/03/2025
- **18 mars 2025** : GBH visé par une enquête de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) pour son lobbying opaque
  - [De Paris à Bruxelles, l'«intense» lobbying du groupe Hayot pour ses affaires en Outre-mer](#) - Libération, 18/03/2025
  - [La HATVP ouvre une enquête suite au signalement de Transparency sur le lobbying opaque du Groupe Bernard Hayot](#) - Transparency International France, 18/03/2025

---

Édité par les associations *Lanceur d'Alerte* et *Vous n'êtes pas seuls*.



Siège social : 9 rue de la Chenale, 88240 Fontenoy-le-Chateau  
Directeur de publication : Maxime Renahy

Siège social : 2 bis rue Lapeyronie, 34000 Montpellier